



**Préavis n° 69/21
au Conseil communal**

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 541'000.- pour la réfection des aménagements routiers, la création d'une place de rebroussement des bus et le remplacement de canalisations et conduites à l'Avenue de Lucens, aux écoles et à la Rue Grenade

**Délégués municipaux : Véronique DISERENS, municipale, 078/744.78.75, v.diserens@moudon.ch
Jean-Philippe STECK, municipal, 079/536.56.79, jp.steck@moudon.ch
Felix STÜRNER, municipal, 078/980.48.49, f.sturner@moudon.ch**

Adopté par la Municipalité le 10 mai 2021

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Depuis 2016, la Municipalité a entrepris les démarches et études nécessaires au réaménagement du centre-ville de Moudon. D'abord avec des architectes et urbanistes pour ce qui est de la vision globale et urbaine, puis avec des ingénieurs pour faire évoluer les concepts en projets concrets. En 2019, l'étape 1 de ce réaménagement est arrivée à maturité. Au-delà de la simple réfection routière urbaine, le projet prévoyait de régler certains problèmes connexes, comme la rénovation de canalisations et conduites communales, la mise en séparatif de certains secteurs et la résolution des problèmes liés au rebroussement des bus aux écoles.

Dans sa séance du 12 novembre 2019, le Conseil communal a accepté le préavis de la Municipalité No 41/19 portant sur la demande d'un crédit de CHF 3'605'000.— TTC pour la réalisation de cette première étape.

Le projet réaménagement du centre-ville étape 1 a été soumis aux services cantonaux en mars 2019 et au moment où était rédigé le préavis de financement No 41/19, la consultation n'était pas terminée. Le retour de cet examen préalable est parvenu à la Municipalité au mois de septembre 2019.

Le projet a été adapté aux conclusions de l'examen préalable puis a été soumis à l'enquête publique du 7 mars au 5 avril 2020. Il a suscité quatre observations et quatre oppositions que la Municipalité s'est attelée à concilier. En date du 8 février 2021, toutes les oppositions déposées avaient été retirées.

2. Evolution du projet

2.1. Génie civil – Soumission (Monuments historiques et pierres spéciales) :

Le périmètre du projet d'aménagement à la rue Grenade est bordé par de nombreux édifices publics ou privés de grande valeur historique et architecturale, portés à l'Inventaire des monuments ou classés monuments historiques. Il s'agit notamment de la fontaine St-Bernard, qualifiée de monument d'importance nationale dont toutes modifications de la forme et de la substance ne doivent pas altérer le caractère. La division Monuments et sites de l'Etat de Vaud demande que la placette et les marches autour de la fontaine soient aménagés en pierre de la Molière. Cela est également le cas pour les marches et perrons prévus d'être réfectionnés à la rue Grenade.

Soucieuse de la mise en valeur du patrimoine bâti et de sa sauvegarde, la Municipalité a répondu favorablement à cette demande. Le revêtement mis en place autour de la fontaine St-Bernard sera en grès de la Molière, tout comme les marches d'escaliers avoisinantes. Pour répondre aux exigences de ces rénovations, un expert en taille de pierre a été mandaté pour réaliser un cahier des charges spécialisé et le suivi du chantier.

Dans le cadre de ce projet, la Commune de Moudon a fait le choix de prendre à sa charge la réfection des marches d'accès aux bâtiments sises sur le domaine public, cela pour une question de

cohérence avec le nouvel aménagement. Après la construction, l'entretien de ces éléments sera à la charge des propriétaires.

Concernant les pierres spéciales de voirie, à savoir les cunettes centrales et les zones de dallage de la rue Grenade, la Municipalité a souhaité mettre en concurrence les fournisseurs de granit et privilégier des carrières suisses.

En conclusion, le changement du choix de matériaux engendre une plus-value en termes de fourniture et de coûts de construction.

2.2. Appareillage :

En raison de la pandémie, il s'avère que le marché du plastique en subit les dommages collatéraux. A ce jour, nous savons que le prix de la matière première a augmenté de 40%, raison pour laquelle nous avons adapté le montant.

Le marché des matières premières polyéthylène et polypropylène rencontre de grosses difficultés d'approvisionnement et connaît une hausse constante des prix depuis le début de l'année 2021, en conséquence de la pandémie. Les prix ont augmenté mois après mois pour atteindre +40% en mai 2021, raison pour laquelle ce poste doit être adapté par rapport aux soumissions de 2019.

2.3. Etude et direction :

Pour mener à bien le projet, le mandataire a réalisé des prestations complémentaires à l'offre de base. Ces prestations, nécessaires à la poursuite du projet, concernent notamment :

- L'élaboration du dossier et la coordination avec l'Etat de Vaud pour la mise en place des limitations de vitesse à 20km/h et à 30km/h.
- Assistance pour rédaction de préavis communal et séances de préparation.
- Modification du projet et rapport complémentaire suite à l'examen préalable.
- Rapport complémentaire au PGEE pour l'assainissement urbain.
- Phase d'enquête publique, séances d'information aux propriétaires riverains et séances de présentation publique.
- Assistance pour le traitement des oppositions.

2.4. Prestations de tiers :

En cours de développement du projet, l'enveloppe liée aux prestations de tiers s'est avérée être insuffisante. Des offres fermes ont été demandées aux spécialistes pour des prestations déjà réalisées ou encore à venir.

A noter que pour le poste éclairage public, il avait d'abord été prévu d'attribuer les coûts de fourniture et d'installation des mâts et luminaires au préavis No 10/17. Pour la gestion et le suivi du chantier, il est préférable d'ajourner le devis et comprendre cette dépense dans le présent préavis. Les éclairages en question ne seront ainsi pas facturés dans le préavis de 2017.

2.5. Divers et imprévus :

Par rapport au devis initial du projet, le poste divers et imprévus est adapté pour correspondre à la pratique (jusqu'à 10% du coût total) et ainsi permettre d'absorber les aléas qui pourraient survenir en cours de chantier.

3. **Crédit complémentaire**

La demande de crédit complémentaire s'appuie sur les motifs et explications précédemment cités. La récapitulation des montants est présentée dans le tableau ci-dessous, en référence aux chapitres précédents :

	Montant (en CHF) du préavis 41/19	Montant (en CHF) au 6.05.2021 (après réception des soumissions)	Différence (en CHF)
A Génie civil - SOUMISSION	2'723'492	2'511'562	-211'930
Évacuation d'un citerne, rue Grenade 33		12'599	12'599
Pierre spéciale (à la suite de la mise à l'enquête publique, la section « monuments historiques » suggère fortement les pierres de la Molière)		180'504	180'504
Pierre spéciale avec changement des marches privées sur le domaine public		90'662	90'662
B Appareillage	311'030	373'030	62'000
C Etude et direction	140'000	140'000	
Prestations hors devis		34'000	34'000
D Prestations de tiers			
Géomètre	13'448	21'000	7'552
Suivi archéologique	20'000	60'040	40'040
Infralab	9'000	12'665	3'665
Urbaniste FM-A		1'575	1'575
Spécialiste des pierres		11'830	11'830
Eclairage public		100'000	100'000
E Divers et imprévu (4% du montant des travaux)	130'000	130'000	
Complément (*)		170'000	170'000
Montant total hors TVA	3'346'970	3'849'467	502'497
TVA 7,7%			38'692
Montant TTC			541'189
Arrondi à			541'000

(*) Avec le complément (CHF 300'000) le poste « divers et imprévus » correspond à 8,6% du montant total des travaux.

CONCLUSIONS

Le projet de réaménagement du centre-ville étape 1 concrétise la volonté municipale de réaménager le centre-ville dans la continuité des études urbanistiques réalisées jusque-là et constitue un effort et un progrès importants pour la sécurité et la convivialité de l'espace public. Bien que le projet ait été retardé par la durée de l'examen préalable et le traitement des oppositions, il tient à cœur à la Municipalité de poursuivre les efforts menant à sa réalisation. La poursuite de l'étude et l'évolution du projet depuis le préavis voté en novembre 2019 ont révélés le besoin de consolider le devis et de mettre à jours les coûts. Suite à cette démarche, il s'avère qu'un crédit complémentaire de CHF 541'000.-- TTC est nécessaire au bon déroulement des travaux et à l'aboutissement de la construction. A noter que cette demande intervient avant le début des travaux, qui pourraient quant à eux encore débuter en 2021.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 69/21 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise la Municipalité à poursuivre des travaux pour la réalisation de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville,**
 2. **accorde à la Municipalité un crédit complémentaire maximum d'investissement de CHF 541'000.— TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
 3. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C. PICO


A. IMERI

